



République Française
Département de Haute-Garonne
CANTON ESCALQUENS

COMMUNE LES VARENNES

PROCES-VERBAL N° 2
POUR L'INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL
Du samedi 21 mars 2026

Le samedi 21 mars 2026,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le **17 mars 2026**, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique.

Présents : Elsa Méricq, Cédric Penard, Isabelle Franques, Edouard Méricq, Julie Valentin, Véronique Sales de Gauzy, Thierry Pieters, Iris Bardin

Absents excusés : Roselyne Goux, Emmanuel Jean, Théo Stephan

Procurations : Emmanuel Jean donne procuration à Edouard MERIC, Théo STEPHAN donne procuration à Elsa MERICQ

Secrétaire de séance : Isabelle FRANQUES

Formant la majorité des membres en exercice

1. Désignation du Président de séance

Madame Iris BARDIN est désignée présidente de séance.

2. Signature de la feuille d'émargement

Tous les membres du nouveau conseil municipal présent ont signé la feuille d'émargement.

Deux personnes ont donné procuration : M. Emmanuel JEAN a donné procuration et instructions de vote à M. Edouard MERICQ et M. Théo STEPHAN a donné procuration et instructions de vote à Mme Elsa MERICQ.

3. Désignation du secrétaire de séance

Mme Isabelle FRANQUES est désignée secrétaire de séance

4. Approbation du dernier procès-verbal du 11.02.2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.



5. Proposition des personnes candidates au poste de Maire

Seul M. Edouard MERICQ se présente.

6. Choix des assesseurs

Mme Véronique SALES de GAUZY et M. Thierry PIETERS sont choisis comme assesseurs.

7. Vote à bulletin secrets

Tous les conseillers ont voté et les porteurs de procuration ont voté pour eux et pour la personne représentée.

8. Dépouillement : un assesseur ouvre les bulletins, l'autre les lit, le secrétaire note

M. Thierry PIETERS a ouvert les bulletins et Madame SALES de GAUZY a lu les bulletins.

9. Proclamation des résultats par le président de séance

Madame Iris BARDIN a proclamé les résultats :

➡ M. Edouard MERICQ est élu Maire à l'unanimité avec 10 voix pour.

10. Installation immédiate du Maire

11. Lecture de la charte de l' élu local + distribution de la charte

Mme Maud FRAISSE, secrétaire de Mairie distribue la charte au nouveau Maire et aux conseillers.

M. Edouard MERICQ, nouveau Maire, a fait une lecture de la charte.

Monsieur le Maire et tous les conseillers ont signé la charte.

12. Désignation du nouveau secrétaire de séance par le conseil municipal

Le conseil municipal a désigné Mme Isabelle FRANQUES comme secrétaire de séance.

13. Vote à main levée du nombre d'adjoint(s)

Le conseil municipal a voté pour la présence de 2 adjoints à 9 voix pour et une voix contre.

14. Vote à bulletin secret avec les mêmes assesseurs, des adjoints

Tous les conseillers ont voté et les porteurs de procuration ont voté pour eux et pour la personne représentée.

15. Dépouillement

M. Thierry PIETERS a ouvert les bulletins et Madame SALES de GAUZY a lu les bulletins.

16. Proclamation des résultats

➡ Le conseil municipal a élu avec 9 voix pour et 1 voix contre :

✓ 1^{er} adjoint : Mme Isabelle FRANQUES

✓ 2^{ème} adjoint : M. Cédric PENARD



17. Installation immédiate des adjoints

18. Désignation du conseiller communautaire pour le Sicoval : d'abord le Maire par ordre de liste

→ M. Edouard MERCQ, Maire est désigné à l'unanimité conseiller communautaire pour le Sicoval.

19. Délibération indemnités élus : Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint

Cette délibération est approuvée avec 9 voix pour et une voix contre.

20. Délibération : pouvoirs du Maire

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

21. Questions diverses

Faire viser les documents du 1^{er} conseil municipal par la préfecture : M. Edouard MERICQ se rendra à la préfecture dès lundi 23 mars 2026 pour faire viser ces documents.

Mme Maud FRAISSE informe le conseil municipal que le Budget prévisionnel de la commune doit être voté avant le 30 avril 2026.

Elle préconise de fixer la prochaine date du conseil municipal au 22 avril 2026 avec envoi du Budget au conseillers 10 jours avant : **au plus tard le 10 avril à 18h.**

Le conseil municipal du 22 avril 2026 sera un « gros conseil » avec à minima à l'ordre du jour :

- 1° Élection des conseillers du SDEG
- 2° Élection des membres des commissions
- 3° Vote de la fongibilité du Budget pour permettre d'autoriser un transfert de 7,5% du budget max de compte à compte
- 4° Vote des taux de fiscalité de fiscalité directe locale « l'état du 1259 »

Le conseil municipal décide de fixer une **pré-réunion le mercredi 25 mars 2026 à 20h30**. Mme Maud FRAISSE nous éditera et communiquera le budget primitif 2025 ce mardi 24 mars 2026. Ce budget servira de base de travail au conseil municipal pour travailler sur le budget 2026.

Mme Maud FRAISSE propose d'organiser une réunion avec Mme Lluch Armand CDL pour la trésorerie de Castanet pour nous accompagner dans la compréhension et la prévalidation du budget prévisionnel. Elle proposera deux dates à Mme Lluch Armand: le **mardi 31 mars** ou le **jeudi 2 avril 2026**

22. L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 10h47

Edouard MERICQ,
Maire,



Isabelle FRANCAIS,
Secrétaire de séance



